

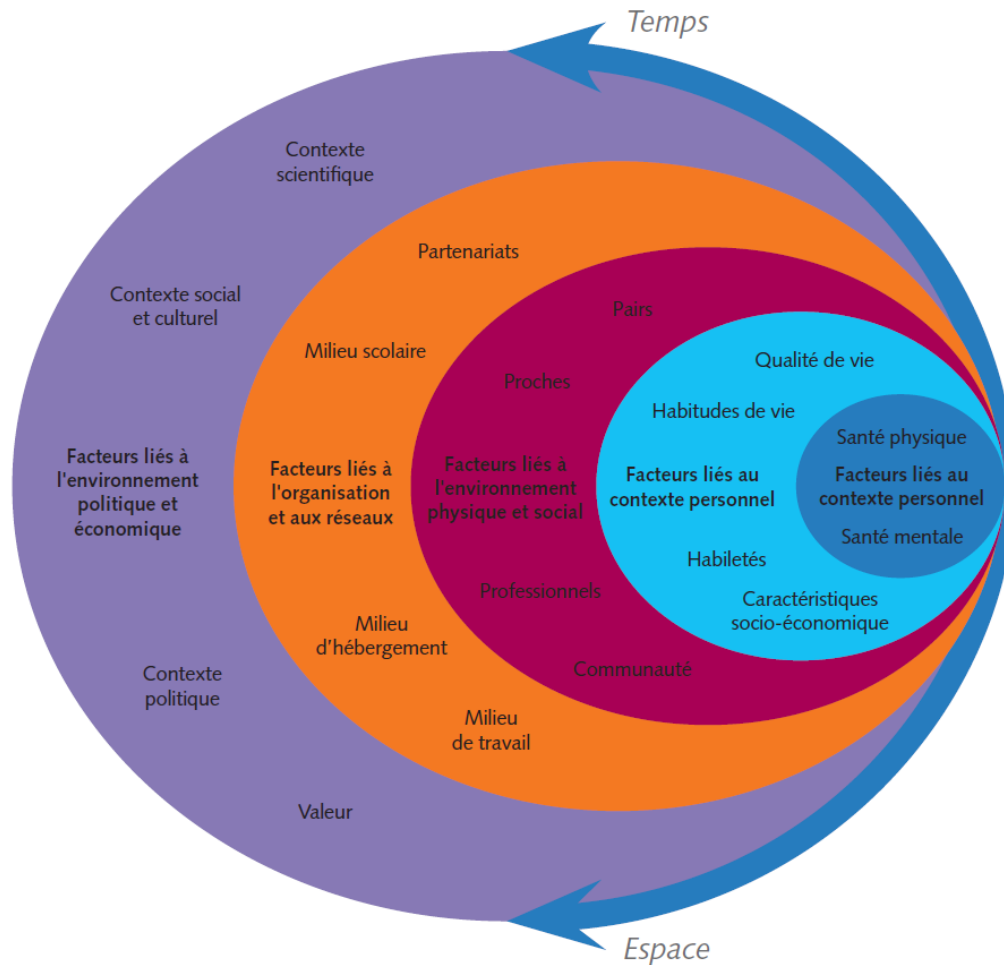
« Pratiques de coordination et de coopération du parcours de la personne en situation de handicap »



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

5, avenue du Stade de France – Immeuble Green Corner -
93218 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. : 01 48 13 91 00 - www.anesm.sante.gouv.fr

Contexte et enjeux de la coordination



Pourquoi ?

- La personne évolue dans différents environnements :
Risque de rupture de parcours
- Améliorer la complémentarité, la continuité des accompagnements et la cohérence des interventions
- Positionner l'ESSMS comme une Ressource sur le territoire

L'évaluation : pré-requis à la transition et à tous types de coordination

- **Recueillir des éléments du parcours de vie, les évaluations des différents domaines de fonctionnement, etc. (contacts et visites).**
- **L'évaluation des besoins de la personne nécessite d'être partagée, régulière, précise, formalisée.**
- **Transmission des informations utiles et nécessaires aux différents partenaires dans le respect du cadre juridique relatif au partage d'information.**

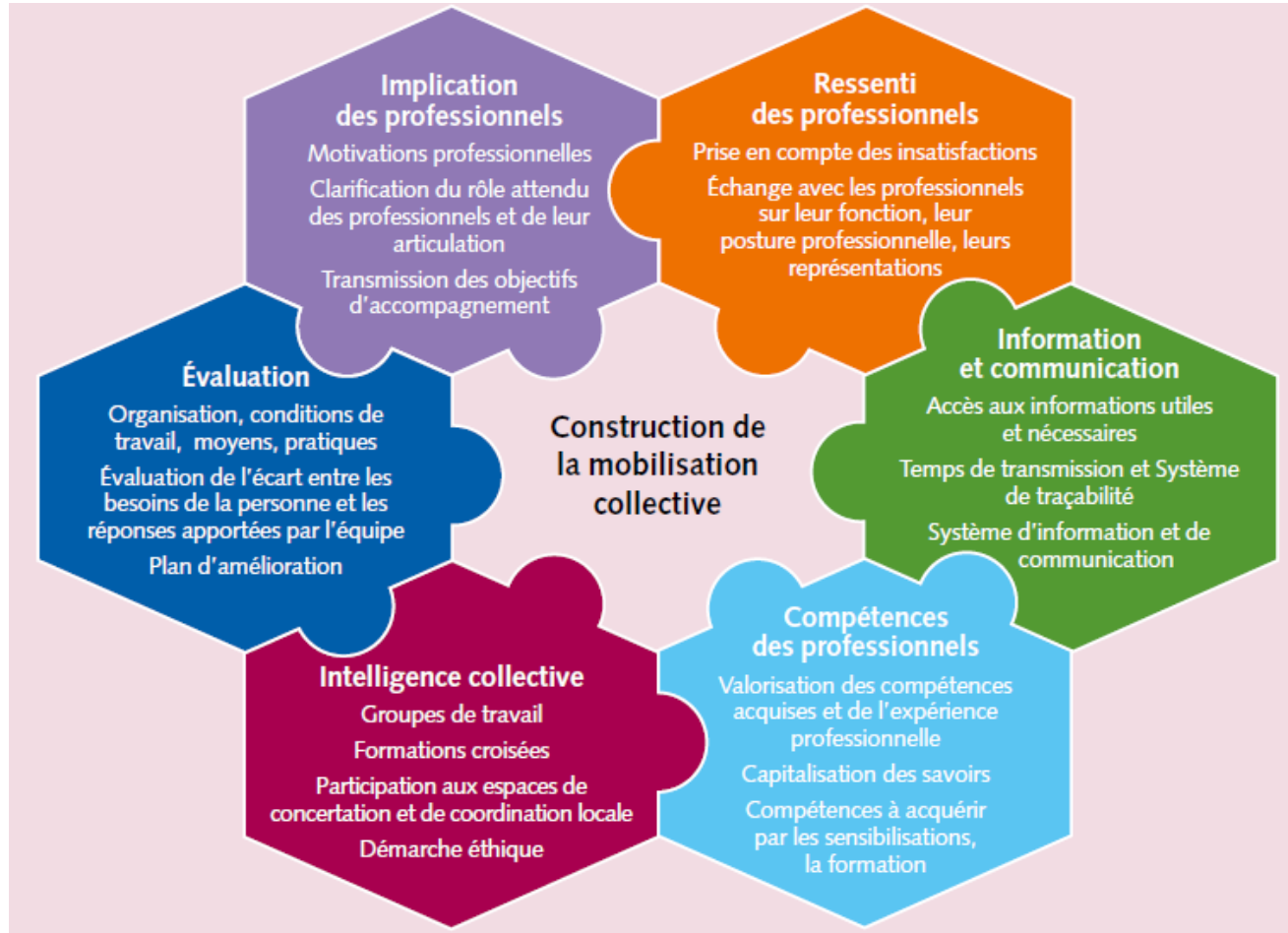
Rendre la personne actrice de son projet

- Lui permettre d'exprimer son projet de vie.
- Développer sa capacité d'autodétermination.
- Co-construire avec elle son projet et le décliner en objectifs concrets atteignables.
- S'assurer régulièrement que son projet correspond à ses attentes et choix.

Les ressources de l'entourage de la personne

- **Identifier :**
 - les personnes composant l'entourage de la personne et la personne de confiance ;
 - la perception que la personne a de son entourage ;
 - les relations entre la personne et son entourage ;
 - la situation de l'entourage (ressources et difficultés : La structure familiale, de son niveau socio-économique, des caractéristiques personnelles, de l'accès à l'information, etc.).
- **Reconnaître l'expertise de l'entourage.**
- **Quel rôle jouera l'entourage dans la coordination et l'accompagnement ?**

Identifier les ressources et limites de l'ESSMS accompagnant la personne



Les ressources du territoire

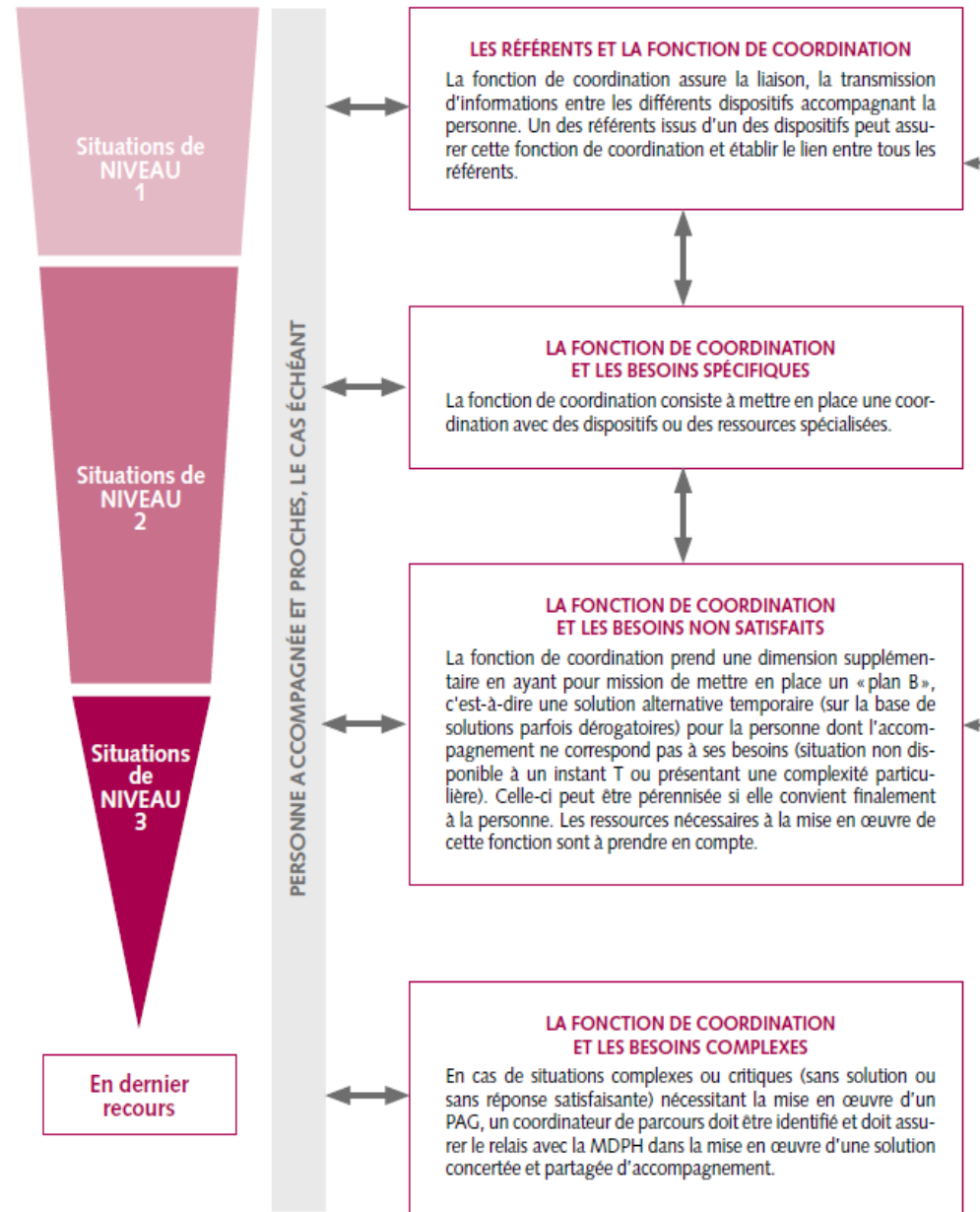
- **Identifier sur son territoire/quartier :**
 - Les acteurs de droit commun (écoles, culture, loisirs, sports, etc.) ;
 - Les structures spécialisées dans le secteur du handicap ;
 - Les dispositifs qui centralisent les informations (CREAI, centre de ressource, MDA, CCAS, etc.) ;
 - Les équipes spécialisées et reconnues comme expertes.
- **Identifier également :**
 - les politiques locales, les projets en cours, etc. ;
 - les obstacles, facilitateurs à la mise en place d'un travail de coordination ;
 - les banques de données répertoriant les compétences territoriales.

Le rôle et place de la personne assurant la fonction de coordination

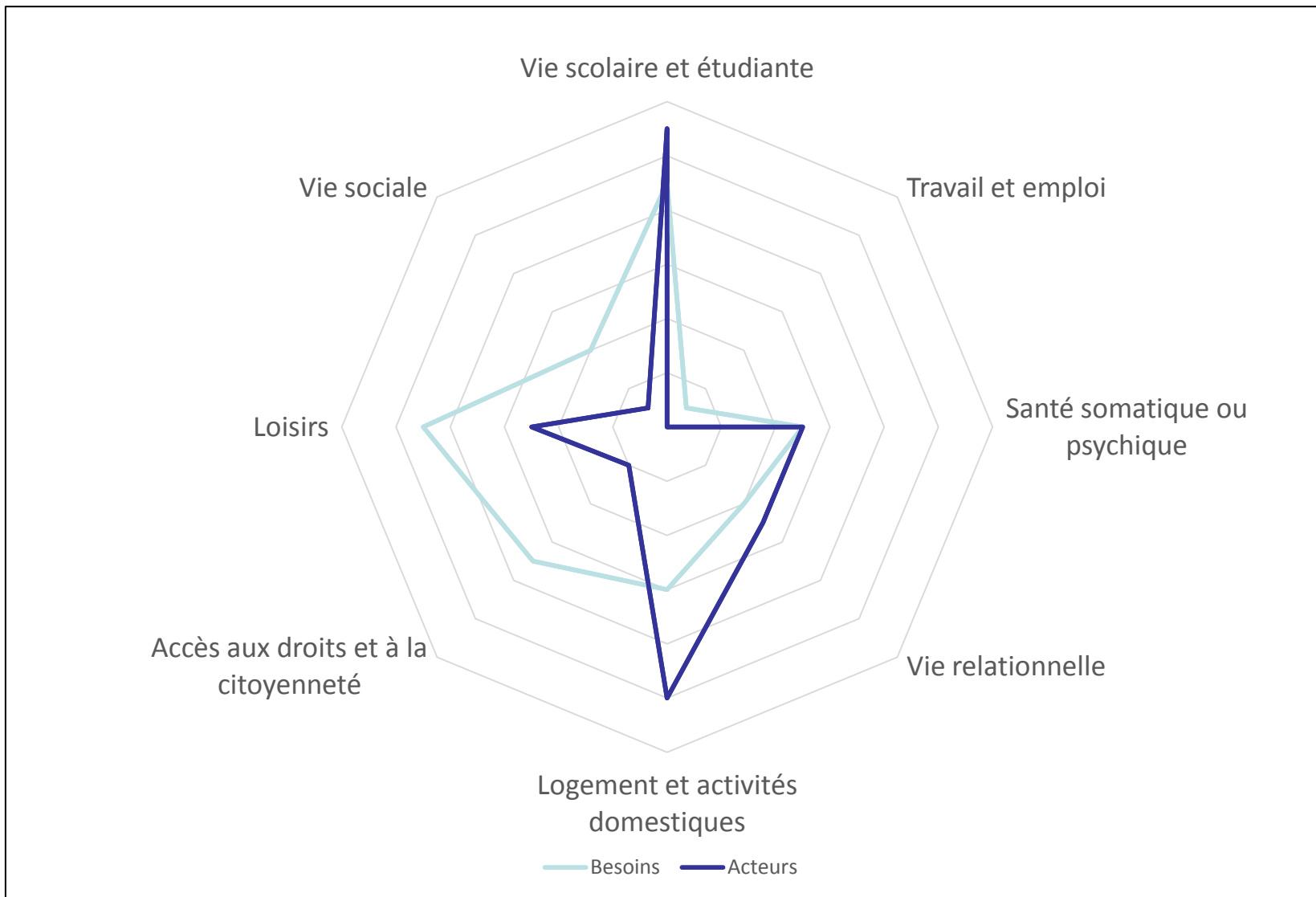
La personne assurant la fonction de coordination

- **Elle est identifiée selon :**
 - les besoins et attentes de la personne accompagnée ;
 - son domaine d'expertise, sa disponibilité et sa situation géographique.
- **Elle peut être un acteur en relation régulière avec la personne accompagnée, une personne de son entourage, une personne d'un dispositif qui fait de la coordination, etc.**
- **Elle doit être identifiée par l'ensemble des acteurs accompagnant la personne.**
- **Ses missions sont :**
 - d'avoir une visibilité de l'ensemble des interlocuteurs et de leurs missions ;
 - D'assurer le suivi, la cohérence de l'accompagnement et la transmission des informations.

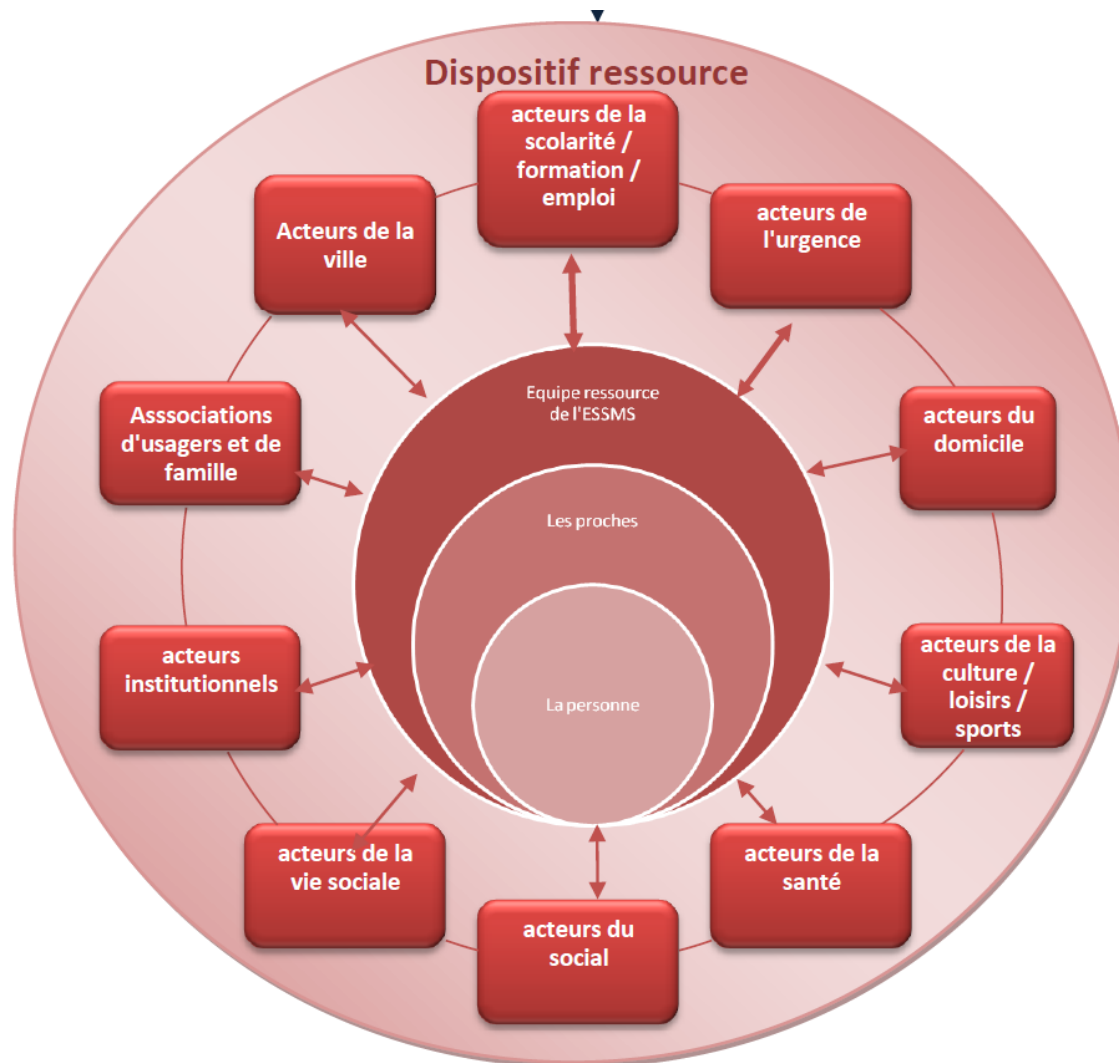
- La coordination à mettre en place dépend de la situation de la personne.
- La coordination est renforcée en cas d'identification de facteurs de risque et notamment lors des transitions.



Nombre et proximité des acteurs en présence au regard des besoins évalués dans les différents domaines



Le dispositif ressource



Entre la personne, l'entourage et les professionnels

- **Les modalités de coordination sont :**
 - La présentation du cadre de travail du dispositif ressource ;
 - La possibilité d'interpeller et échanger avec la personne assurant la fonction de coordination ;
 - L'anticipation des dates de rencontre et les conditions d'accompagnement ;
 - L'utilisation d'outils de liaison ;
 - Le développement d'espaces d'expression.

Entre les professionnels du dispositif ressource

- **Les modalités de coordination sont :**
 - La mise à disposition de moyens de communication adaptés ;
 - La formalisation du partenariat ;
 - La diffusion du cadre d'interventions des professionnels ressources de l'ESSMS ;
 - La mise en place d'un système d'information commun et partagé ;
 - La transmission des informations et l'organisation de la communication.

Les outils : charte du partenariat, convention de coopération, etc.

Qu'est-ce qu'un plan de transition ?

- Il est inscrit dans le projet personnalisé de la personne.
- Il permet le lien entre les acquis, les évaluations et les interventions déjà réalisées et celles qui seront réalisées dans le futur.
- Il est présenté à la personne, ainsi que son avancement.
- Il contient les différentes étapes et les interventions.
- Il est transmis aux futurs professionnels.

Comment mettre en œuvre le plan de transition ?

- Organiser des rencontres avec les futurs acteurs.
- Analyser les adaptations qui pourront être mises en place par la structure d'arrivée.
- Mettre en œuvre de stratégies d'adaptation.

Quelle mise en œuvre avec la personne ?

- En amont de la transition, réaliser des activités pour permettre à la personne de découvrir les lieux et les personnes.
- Réévaluer la continuité et la cohérence des interventions et les ajuster.
- Réaliser des temps de rencontre réguliers avec la personne et l'ensemble des acteurs.
- Réaliser un suivi jusqu'à ce que le relais soit complètement effectif.

Les leviers

- **La capitalisation et la diffusion de l'expertise**
 - Organisation d'une instance de réflexion pour analyser les modes de coopération.
 - Concertation pour construire un dialogue de gestion convergent (propre aux besoins financiers du dispositif)
- **Association des professionnels isolés**
 - Participation aux réunions d'équipe
 - Bénéficiaire des formations
 - Possibilité d'un rattachement aux professionnels ressources de l'ESSMS ou au dispositif ressource



Anesm

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

5, avenue du Stade de France – Immeuble Green Corner -
93218 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. : 01 48 13 91 00 - www.anesm.sante.gouv.fr